



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal du Mardi 11 Février 2025

Affaire n° 10 – Délibération N° 2025-02/009

Désignation du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SPL SAINTE-ANNE 2.0.

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi onze Février à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
		PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		21	05	04	03
		Nombre de Conseillers votants : 26			
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint	x			
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint		Mme Myriam Lucie BROSIUS		
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal				x
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR		
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal			x	
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal		Mme Gladys LISON		
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal			x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. HIRA René	Conseiller Municipal				x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal				x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie PEROUMAL		

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
 Reçu en préfecture le 18/02/2025
 Publié le 19/02/2025
 ID : 971-219711256-20250212-448-DE

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents et cinq (05) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Saint-François le Mardi 16 Juillet 2024, il convient de procéder à la désignation du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SPL SAINTE-ANNE 2.0.

La SPL SAINTE-ANNE 2.0., première Société Publique Locale créé en Guadeloupe, est née de la volonté de 2 collectivités désireuses de prendre en main l'aménagement numérique de leur territoire, est un organisme investi d'une mission de service public depuis la loi du 03 Janvier 1977 sur l'architecture.

En effet, La loi sur la confiance en l'économie numérique, notamment de son article L.1425-1, autorise les collectivités territoriales à devenir opérateurs de télécommunication pour accélérer l'aménagement numérique de leurs territoires. C'est à ce titre que la commune de Sainte-Anne, a construit sur son territoire un réseau de fibre optique communément appelé FTTH. Sa voisine, Saint-François a également fait le choix de prendre en main son avenir numérique et c'est naturellement que les deux communes se sont rapprochées pour donner naissance à SAINTE-ANNE 2.0.

Sa mission est d'accompagner tous les opérateurs qui le souhaitent à l'utilisation de cette infrastructure.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-7, le Conseil Municipal devra désigner un (1) représentant choisi en son sein.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-7 ;

Vu la loi sur l'architecture du 03 Janvier 1977 ;

Vu la délibération n° 2011-07/055 du Conseil Municipal du 07 Juillet 2011 portant prise de participation à la S.P.L. (Société Publique Locale) de Sainte-Anne pour le numérique ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services ;
Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : DE DÉSIGNER Madame Barbara CAMIER, Adjointe au Maire, en qualité de représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SPL SAINTE-ANNE 2.0.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 971-219711256-20250212-448-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le18/02/2025.....
Et publication ou notification
du19/02/2025.....
Affichée en Mairie, le
.....19/02/2025.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Jean-Luc PERIAN.